RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABO TRANSPORT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2700 euros
Siège social : [redacted]

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT - SASU

EN COURS DE CONSTITUTION

Le soussigné :
M Aboubacar DIABY
Demeurant au [redacted]
Né le [redacted] à [redacted] 18ème [redacted]

a désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société **ABO TRANSPORT**, le premier président de la Société, conformément à l'article 13 des statuts de ladite société.

I – Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société :

Mme Lysa GARIDI demeurant au [redacted] pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

[redacted]

III – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à [redacted]
le 03/08/2026

Fait en 2 exemplaires.

Signature du Président
(Précédée de la mention « Lu et approuvé Et bon pour acceptation des fonctions de Président) :

Lysa GARIDI

Lu et approuvé
Bon pour acceptation
des fonctions de Président

Signature de l'associé unique

Aboubacar DIABY

DIABY